

## **FAILLITE DE THERMALP LES BAINS D’OVRONNAZ SA :** SCIV – LE SYNDICAT AUX CÔTÉS DES EMPLOYÉS ET DE LA RÉGION


**SCIV Le Syndicat prend acte avec soulagement de l’annulation du jugement de faillite de Thermalp Les Bains d’Ovronnaz SA. Cette décision ouvre la perspective d’une poursuite de l’activité, ce qui constitue une excellente nouvelle pour le personnel, pour la région et pour l’ensemble des hôtes qui fréquentent Ovronnaz.**

Nos pensées vont en premier lieu aux employées et employés, qui traversent cette situation avec une grande dignité. Il est désormais indispensable que M. Marc Farshidi, propriétaire de Thermalp, s’engage dans une pleine et entière collaboration avec le personnel, notre organisation, les autorités et les partenaires régionaux, afin de rétablir un climat de confiance. Ce respect et cette transparence sont des conditions essentielles pour assurer la pérennité de l’entreprise et restaurer son image auprès du public, des touristes et renforcer l’attractivité d’un site qui reste un fleuron touristique du Valais.

Le SCIV réaffirme sa disponibilité à accompagner ce processus dans un esprit constructif et dans l’intérêt commun : celui des collaborateurs, de l’économie régionale et des nombreux visiteurs qui choisissent Ovronnaz pour se ressourcer.

### **Renseignements complémentaires**

François Thurre, Secrétaire régional SCIV – Le syndicat

 079 358 39 51